



Ouchy, le 10 mars 2020

## **Renvoi de l'Assemblée générale de la Confrérie des Pirates d'Ouchy**

Chers Confrères, chers Amis Pirates,

En date du 28 février dernier, notre Conseil fédéral a promulgué des mesures préventives et restrictives afin de lutter contre l'épidémie Covid - 19, mesures applicables au minimum jusqu'au 15 mars.

Aujourd'hui, nous devons malheureusement constater que la situation générale ne cesse de se détériorer en Europe, plus particulièrement chez l'un de nos très proches voisins, en Italie. De plus, il est à prévoir qu'elle s'aggrave encore, les experts prédisant un développement de l'épidémie, qui pourrait devenir une pandémie, avec un pic pour la fin du mois d'avril. Cela laisse présager que les mesures déjà prises risquent fort d'être prolongées et probablement renforcées très prochainement.

Nous avons donc échangé à propos de cette situation avec notre partenaire, la Vaudoise Assurances, qui dispose d'une task force permanente, et qui nous reçoit dans ses locaux depuis plusieurs années. Compte tenu de l'évolution négative et constante de la situation, de l'utilisation des locaux professionnels de notre partenaire, de l'appartenance de nombre de nos Confrères à une catégorie d'âge particulièrement vulnérable, **décision a été prise, par mesure de précaution, de reporter notre Assemblée générale, fixée au 18 mars 2020, à des temps meilleurs.**

**Elle se tiendra dès lors le mercredi 2 septembre 2020, à la même heure et au même endroit, pour autant, bien entendu, que les conditions l'autorisent.**

Cette date, aussi lointaine, tient compte du fait qu'il serait bien optimiste de penser pouvoir tenir notre Assemblée générale avant le 9 mai sans se trouver dans l'obligation de la reporter une nouvelle fois, ainsi que de la période peu propice des mois de juillet et d'août pour tenir nos assises annuelles.

Par conséquent, ce report implique de faire une entorse à nos statuts qui précisent, à l'art 4 - Assemblée générale : « La Confrérie se réunit une fois l'an, AVANT LE BRANLE-BAS, en Assemblée ordinaire, convoquée par courrier individuel au moins quinze jours à l'avance. »

A situation extraordinaire, mesure extraordinaire.

Par ailleurs, de manière à permettre un bon fonctionnement de notre Confrérie, les cotisations, qui restent inchangées, vous seront envoyées comme d'habitude au début du mois d'avril.

Nous vous remercions d'ores et déjà vivement de votre compréhension. Nous vous souhaitons, malgré cette situation, un bon début de saison et, surtout, une parfaite santé. Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer prochainement, nous vous adressons, chers Confrères et Amis Pirates, nos amicales et piratesques salutations.

**Au nom de la Confrérie des Pirates d'Ouchy**

Le Grand Patron

Gérald Hagenlocher

Le Syndic

Christophe Andreae